

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2257

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Site ABB Médipôle rue Fays - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Approbation de la convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation de recettes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Devinaz

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2257**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Site ABB Médipôle rue Fays - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Approbation de la convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation de recettes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Site ABB Médipôle rue Fays fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

Il s'inscrit en cohérence avec l'implantation, par la Société civile immobilière (SCI) Bel Air (regroupant Capio et la mutualité française) d'un équipement de santé d'importance intitulé "Médipôle Lyon Villeurbanne" et a pour objectif d'accompagner l'arrivée de cet équipement.

Le projet Médipôle consiste en la création d'un pôle de santé de 708 lits à Villeurbanne réunissant toutes les spécialités médicales et chirurgicales.

Il résulte d'un partenariat entre le groupe de cliniques privées Capio (clinique du Tonkin et centre de soins de suite et de réadaptation Bayard à Villeurbanne) et le réseau de santé mutualiste RESAMUT (clinique mutualiste Eugène André à Lyon, clinique mutualiste l'Union à Vaulx en Velin, clinique du Grand Large à Décines Charpieu et centre de soins de suite et de réadaptation Les Ormes à Lyon). Les 2 entités, réunies sous la SCI Bel Air, regrouperont leurs 6 établissements sur un site unique mais chacune des 2 gardera son autonomie.

Dans le cadre de ce projet, la Métropole de Lyon va réaliser des travaux de reprises des voiries. Ces travaux vont permettre de déconnecter les eaux pluviales du système d'assainissement unitaire. Ils sont éligibles à l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse qui doit faire l'objet d'une convention.

II - La convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Le projet de requalification de la rue Fays procède à la déconnection des eaux pluviales, jusqu'alors collectées dans le réseau unitaire. Il va ainsi contribuer ainsi à la lutte contre la pollution pluviale, en réduisant les volumes d'eaux pluviales strictes collectées dans les réseaux unitaires en concourant à leur restitution à la nappe. Le montant des différents travaux à mettre en œuvre par la Métropole pour atteindre ces objectifs est estimé à 279 563€ HT.

La convention d'aides financières à conclure avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse prévoit une subvention accordée à la Métropole d'un montant de 50 % des dépenses effectivement engagées dans ce cadre, plafonnée à 139 781 € net de taxes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à conclure avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour le versement d'une subvention dans le cadre du réaménagement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes afférents nécessaires à son exécution.

3° - La recette d'investissement en résultant, soit 139 781 € net de taxes, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - compte 1326 - fonction 844 - opération n° 0P09O5072, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 69 890,50 € en 2018,
- 69 890,50 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.